



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 749

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16^e jour du mois de janvier 2017, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 749 intitulé « Règlement relatif au traitement des élus municipaux ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 17 janvier 2017.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier